



COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
09/07/2013

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 09 juillet 2013 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : DECHAUME Agnès, FICHOT Dominique, GAUDRAY Alain, NOTTIN Christine, PARIS Fabienne, PASCAL Laurent, PION Bernard..

Excusé(s) avec pouvoir : CHANUSSOT Marie-Annick pouvoir à DECHAUME Agnès,
BAILLY Corinne pouvoir à PASCAL Laurent
STAPHANE Cyril pouvoir à GONNOT Gilles

Excusé sans pouvoir : PENNETIER Bernard, REGNAULT Jérôme.

Secrétaire de séance : PASCAL Laurent.

Approbation du procès-verbal du 11/06/2013
9 voix pour - 1 abstention

M. le maire propose de rajouter la convention avec le club de football de Chalon à l'ordre du jour en position 6 - Vote à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Réaménagement du centre de loisirs, cantine, garderie : Annulation du marché lot n°3 « Gros œuvre ».

M. le maire explique au conseil que le candidat (entreprise DE SOUSA) retenu pour effectuer le gros œuvre s'est retiré du marché en prétextant l'impossibilité de réaliser les travaux en 2013.

De ce fait, la commune se trouve dans l'obligation de procéder à une nouvelle consultation pour ce lot, ce qui retarde considérablement le démarrage des travaux programmé initialement en septembre.

Afin de gagner du temps, il est décidé de ne pas lancer de phase de négociation dans le cadre de la procédure adaptée.

La commune est en droit de demander une réparation financière pour le préjudice subi se caractérisant par une demande auprès de l'entreprise démissionnaire de l'éventuelle plus-value financière à charge résultant de la nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

De prendre acte du désistement de l'entreprise DE SOUSA pour le lot 3 Gros Œuvre du marché de travaux ;

De lancer une nouvelle consultation pour le lot 3 Gros Œuvre du marché de travaux ;

D'autoriser le Maire à introduire une demande indemnitaire auprès de l'entreprise De Sousa le cas échéant (remboursement de la plus-value financière éventuelle qui serait constatée avec le futur attributaire) et ce conformément aux dispositions règlementaires en vigueur ;

2. **Projet extension Halte nautique : approbation de l'avant-projet définitif**

Exposé fait par M. FICHOT avec projection du plan à l'appui.

Objectif du projet : Agrandissement de la halte depuis la buse des eaux pluviales à l'aplomb du mur du parc des Lauriers.

Remarques des élus

Remplacement de la lisse en bois par une haie basse paysagère, le débat reste ouvert sur l'ouverture complète de la halle pour une vue sur le canal.

Le choix des végétaux se fera dans le projet pro.

Le cheminement du quai jusqu'au parc des Lauriers sera en enrobé afin d'obtenir le label handicap. Celui-ci sera bordé de lampadaires bas pour l'éclairer. Une demande a été faite pour mettre cet éclairage dans le sol afin de réaliser un balisage. Cependant, ce type d'éclairage est de moins en moins utilisé à cause de la pollution lumineuse.

Le conseil s'est interrogé sur l'ouverture du verger communal sur le côté ou au centre. Après débat, un vote a été réalisé : 9 votes contre l'ouverture sur le coté, 2 pour. Il sera demandé à l'architecte de revenir sur la première esquisse avec ouverture sur la longueur du verger. Un accès central sera en pas japonais avec des tables sur les cotés.

La zone située, du panneau zone payante à la fin de la maison des jeunes, sera plantée en végétaux non franchissables afin que les bateaux ne s'y accostent pas.

Installation du WIFI le long de la halte : proposition par le maître d'œuvre d'installer 7 poteaux pour les antennes. Le conseil demande de réduire le nombre ou d'opter pour une autre solution.

Suite à cet exposé, M. le Maire propose de mettre au vote l'APD.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'APD dont le montant s'élève à :

Estimation travaux	180 829 € HT hors options
Option réseau wifi	22 923 € HT
Option « Eclairage »	16 575 € HT
Total	220 327 € HT options incluses

3. **Proposition d'inscrire les chemins suivants au PDIPR**

Rapporteur : B. PION

Chemin de contre halage
Rue du bourg : D337 et hameau du canal
Rue Taboulot
Rue du champ du puits
Impasse des bergères
Rue du Meix Veau
Rue du Meix Joublot
Chemin de la Billiole (tennis)
Chemin de la longeroie (entre la rue du bourg et la mare)

Vote à l'unanimité

Validation de la boucle de Fragnes par le conseil municipal afin de l'inclure dans les circuits « Balades vertes » du Conseil Général.

Vote à l'unanimité

4. DECISIONS MODIFICATIVES

➤ **DM N° 2 : inscription budgétaire du FPIC 2013**

Monsieur le Maire propose d'effectuer les transferts de crédits de Fonctionnement relatifs à l'inscription du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2013, comme suit :

TRANSFERT DE CREDITS De FONCTIONNEMENT			
Article	Montant	Article	Montant
C/61524 Entretien bois et forêt	-1 732 €	C/73905 Atténuation de charges	+ 1 732 €

Vote à l'unanimité

➤ **DM N° 3 : Acquisition d'un véhicule au service technique**

Monsieur le Maire propose d'effectuer les transferts de crédits d'Investissements relatifs à l'acquisition d'un véhicule affecté aux Services Techniques, comme suit :

TRANSFERT DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS			
Article	Montant	Article	Montant
c/2313 Immobilisation en cours - Constructions -	- 6 400 €	c/2182 Matériel de transport	+ 6 400 €

Cette décision fait partie des délégations du Maire.

Vote à l'unanimité

5. Ecole maternelle et primaire : modification des horaires d'ouverture de classe pour la rentrée 2013.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de modifier les horaires scolaires suite à la mise en place de l'aide personnalisée les mardis et jeudis de 16 h 30 à 17 h 30.

Il propose, en conséquence, de fixer les horaires scolaires suivants, pour la rentrée 2013/2014 :

Lundi : 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 16 h 30
Mardi : 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – **17 h 30** (au lieu de 16 h 30)
Jeudi : 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – **17 h 30** (au lieu de 16 h 30)
Vendredi : 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 16 h 30

Vote à l'unanimité

6. Convention avec le club de football de Chalon

Proposition par D. Fichot de reconduire la convention tripartite d'utilisation du terrain de football entre la Commune, le Grand Chalon et le Football Club Chalonnais pour l'année 2013/2014.

Vote à l'unanimité

7. Questions diverses

- Desserte nord : M. le maire accueille avec satisfaction le nouveau tracé car il ne coupe pas en deux le Bassin.

M. Fichot demande un raccordement de la piste cyclable du contre halage depuis la commune à SAONEOR.

- Défibrillateur : un achat d'un deuxième défibrillateur a été voté lors d'un précédent conseil municipal, M. GAUDRAY présente un devis de 1465€ pour un modèle équivalent à celui de la porte verte et qui a les mêmes consommables que le premier. Ce prix intègre l'appareil, les consommables, et l'armoire murale et correspond à une remise de 47 %. L'achat groupé lancé par Chatenoy le Royal pour le Grand Chalon ne prend pas en compte l'unité dans les consommables et le tarif obtenu au final ne différera guère du devis proposé.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter le devis de la société CARDIO COURSE d'un montant de 1465€ pour l'acquisition d'un Défibrillateur LIFEPAK CR Plus version automatique
- d'installer celui vers les salles du Bicentenaire, pour être disponible pour l'une et l'autre des salles, mais aussi les personnes présentes sur les terrains sportifs (football, tennis ...)

- Le repas de la cantine s'est bien passé
- Recherche d'un animateur pour le camp du mois d'août
- M. le maire rappelle que les membres du conseil ne sont pas exempts de tailler leurs haies.
- Reprise de la coordination des agents techniques par Mme DECHAUME à partir du mois de septembre.

Fin de séance : 23 h 40.